

Val.com

Le journal de Val-Couesnon



- Dossier spécial Enfance-Jeunesse
- Le Conseil Municipal des Jeunes
- Ouverture église Saint-Martin
- Repas du CCAS

N°5 - JUILLET 2022

Retrouvez nous sur nos réseaux sociaux:



Et sur valcouesnon.fr

Sommaire

Édito du maire	3
Retour sur	4
Actualité	6
En pratique	8
Urbanisme	9
En travaux	10
Dossier spécial Enfance - Jeunesse	11
Le CCAS	19
Vie des Entreprises	21
Tribune politique	23

Horaires d'ouverture

Hôtel de ville de Val-Couesnon

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h - 12 h et 15 h - 17 h 30

Mercredi : 9 h - 12 h

Samedi : 9 h - 12 h

Mairie annexe de La Fontenelle

Mardi : 14 h - 17 h

Mairie annexe de Saint-Ouen-la-Rouërie

Mardi : 9 h - 12 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Mairie annexe de Tremblay

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h - 12 h

Samedi : 9 h - 12 h (1 samedi sur deux, les semaines paires)

Contacts

Adresse mail : accueil@valcouesnon.fr

Mairie de Val-Couesnon

1 rue de l'Hôtel de Ville à Antrain

02.99.98.71.30

Mairie annexe de La Fontenelle

11 rue de la Quintaine à La Fontenelle

02.99.98.32.89

Mairie annexe de Saint-Ouen-la-Rouërie

12 rue d'Antrain

02.99.98.33.07

Mairie annexe de Tremblay

5 rue du Docteur Bertin

02.99.98.20.05

Directeur de la publication : Emmanuel HOUDUS, Maire

Rédaction : Elus et agents de la commune de Val-Couesnon

Conception : Ronan Sallas

Crédits photos : Mairie de Val-Couesnon, Jean-Luc Barbelette, Adobe Stock

Impression : Arc en Ciel Imprimeurs, Fougères-Lécousse

Tirage : 2300 exemplaires

LES SOUSCRIPTIONS POUR RÉNOVER LE PONT DU COUESNON SONT RELANÇÉES

Le « vieux pont sur le Couesnon » relie les communes de La Fontenelle et Antrain depuis la fin du moyen-âge.

Pendant longtemps seul moyen de franchissement du Couesnon jusqu'au Mont Saint-Michel, il a fortement contribué à l'essor économique des communes.

L'association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrainais et du Coglais (APPAC) est intervenue pour empêcher le bétonnage du pont et accompagner la Commune vers un projet de restauration patrimoniale.

Plus qu'un ouvrage d'art, ce pont du Couesnon porte pleinement son nom. Il est :

- Le lien entre les habitants mobilisés et unis à travers ce projet
- Le lien entre deux communes déléguées d'une commune nouvelle
- Le lien entre le passé et l'avenir, la petite histoire et la Grande Histoire

Contacts :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/pont-du-couesnon-a-val-couesnon>

Fondation du patrimoine, délégation Bretagne, 7, boulevard Solférino, BP 90 714, 35007 Rennes cedex, tél. 02 99 30 62 30; bretagne@fondation-patrimoine.org ou www.fondationb-patrimoine.org

APPAC : 02 56 47 53 32; contact@appac.bzh ou www.appac.bzh

RAPPEL DE RÈGLES DE SALUBRITÉ ET PROPRIÉTÉ :

INFORMATION RÈGLEMENT COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

La gestion de la collecte des déchets ménagers est assurée par le SMICTOM du Pays de Fougères.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine dans les bacs marron mis à disposition par le SMICTOM.

Les bacs marron doivent être disposés sur le bord de la voie publique ou sur les points de regroupement matérialisés au sol dans la veille au soir du jour de collecte prévu. Les bacs ne doivent pas être laissés constamment sur la voie publique.

Jours de collecte :

Commune déléguée d'Antrain : jeudi matin

Commune déléguée de La Fontenelle : lundi matin

Commune déléguée de Saint-Ouen-la-Rouërie : lundi matin

Commune déléguée de Tremblay : lundi matin

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

La collecte des déchets recyclables se fait en sac jaune translucide. Les sacs jaunes sont à retirer à l'accueil de chaque mairie. Les sacs jaunes sont à déposer dans les aires grillagées en campagne et en point de regroupement dans les bourgs et les lotissements. Les sacs jaunes doivent être déposés la veille du jour de collecte prévu.

Jours de collecte :

Commune déléguée d'Antrain : mercredi matin

Commune déléguée de La Fontenelle : mercredi matin

Commune déléguée de Saint-Ouen-la-Rouërie : mercredi matin

Commune déléguée de Tremblay : jeudi matin

Edito

Chères Valaisiennes,

Chers Valaisiens,

Notre belle commune est maintenant rentrée en période estivale. La douceur du temps, alternant avec des chaleurs plus ou moins fortes, nous permettent plus d'activités extérieures et de rencontres amicales, familiales ou associatives. C'est aussi synonyme de vacances pour beaucoup. L'étau sanitaire s'étant un peu desserré (mais pour combien de temps ?) nous avons vu, avec plaisir, de multiples manifestations se tenir après souvent deux ans de « pause forcée ».

Et cela va se poursuivre tout au long de l'été à la grande satisfaction des habitants du territoire, mais aussi des nombreux touristes que nous accueillons chaleureusement. J'en profite pour remercier ici tous les bénévoles et initiateurs de projets qui s'impliquent sans relâche pour animer, faire vivre et donner une belle image de la commune.

Les chantiers municipaux en cours avancent convenablement. L'équipement structurant que constitue la salle multi-activités de Val-Couesnon sera bientôt finalisé. La boulangerie de Tremblay prend forme progressivement. Le nouvel adressage est maintenant opérationnel et la mise à jour administrative des cimetières est bien avancée.

L'avenir se prépare avec la restitution qui a été faite de l'étude sur les liaisons cyclables et le lancement d'une réflexion sur la revitalisation du centre-bourg d'Antrain dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Un avenir pour lequel nous avons de l'ambition pour Val-Couesnon, mais pour autant la plus grande prudence s'impose. À la crise sanitaire, pas réellement finie, s'est ajoutée une crise internationale pleine d'incertitudes et générant une flambée des prix que nous subissons tous. Le contexte inflationniste n'a jamais été une bonne chose et j'espère qu'il ne s'installera pas durablement. En attendant, une rigueur certaine est de mise.

Nos marges de manœuvre financières sont très étroites et j'appréhende l'année 2023 pour laquelle les premières estimations pour certaines dépenses obligatoires sont inquiétantes. Avec un esprit de responsabilité et en recherchant les meilleures solutions possibles, nous ferons face.

Comme les entreprises ou les ménages, nous adapterons nos dépenses et nos investissements à la conjoncture tout en gardant à l'esprit l'intérêt général et les valeurs qui nous animent.

Plus que jamais la solidarité, la cohésion et la foi en l'avenir sont nécessaires. Notre beau Pays a maintes fois prouvé sa capacité de résilience et de sursaut face aux « coups durs ».

Val-Couesnon saura y prendre toute sa part.

Bien sincèrement et bien respectueusement,

Emmanuel HOUDUS

Retour sur...



LA MAGIE DE NOËL RÉCOMPENSÉE À VAL-COUESNON

Pendant la période de Noël, certaines habitations et commerces de Val-Couesnon se parent pour l'occasion des plus belles lumières et autres guirlandes festives.

Cette année encore, la municipalité a décidé de récompenser les Valaisiens et Valaisiennes qui contribuent à la magie de Noël sur la commune en réitérant Le Concours des maisons illuminées 2021.

Une quarantaine d'inscrits cette année ont participé à ce concours divisé en trois catégories : Vitrine de commerce, Maison avec jardin, Façades.

La remise des récompenses a été reportée au 1er avril en raison de la crise sanitaire. Chacun des participants à ce concours s'est vu remettre un panier garni.

LES RÉSULTATS:

Catégorie maisons et jardins : Paulette et Louis Vallée, Sylvie Brault, David Guillaume, Dominique Lemétayer, Lionel Haudebert, Maurice Chesnais, Théodore Brossais, Danièle Schottke, Sébastien Huault, Bertrand Romagné, Mickaël Papail, Vital Grondin, Sébastien Briand, Mélodie Girouard, Élisabeth Guiard, André Liger, Romuald Schubler, Céline Hubert, Jean-François Duguépéroux, Romain Marcault, Mireille Pierru, Jacqueline Guinebault, Mme Poupin.

Façades : Stéphane Volet, Pierrick Brault, Georgette et Pierre Brault, Sébastien Chauvin, Roger Vernet, Louis Ébalard, Michel Tirel, M. Corbin, M. et Mme Guillier.
Commerces et vitrines : À tous styles, Stéphanie coiffure, Fabienne Coif ; Notre marché.



(Crédit photo Jean-Luc Barbelette.)

PREMIER CONCOURS PHOTO DE VAL-COUESNON

La municipalité a organisé du 5 juillet au 15 septembre 2021 un concours adressé aux photographes amateurs. Le thème était « Patrimoine/scènes de vie », les artistes de tous âges ont été invités à immortaliser la beauté du patrimoine des quatre communes déléguées, mais aussi les habitants de Val-Couesnon au travers de scènes de vie du quotidien.

Ce concours a ensuite fait l'objet d'une exposition au Pôle Social et Solidaire et à la médiathèque de la commune déléguée d'Antrain.



Thierry Gandon
1^{er} catégorie Noir & Blanc , prix du public



Catherine Gabroy
1^{er} prix catégorie adultes



Simon Richard
1^{er} prix catégorie jeunes talents



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES UNIQUES

Ce dimanche 8 mai 2022 s'est déroulé la première commémoration unifiée de la commune de Val-Couesnon, Les organisations du 8 mai et du 11 novembre sont du ressort de la municipalité pour la partie organisation.

Afin de rassembler les Valaisiens et Valaisiennes pour ce moment important de la commune, et après consultation des partenaires de cet évènement, la municipalité et les membres des associations des anciens combattants de Val-Couesnon ont donc décidé une commémoration unique pour les dates du 8 mai et du 11 novembre.

Les commémorations se feront en alternance dans les quatre communes historiques.

Ce 8 mai 2022, c'est la commune déléguée de Saint-Ouen-la-Rouërie qui accueillait la première commémoration unifiée.

Elle s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire, des maires délégués, des élus du conseil municipal, du cmj et des membres des quatre associations des anciens combattants de la gendarmerie, des pompiers et de la Fanfare des ajoncs.

Guy Langelier, président de la section de Saint-Ouen-la-Rouërie a fait l'appel des soldats de Val-Couesnon qui ont donné leur vie pour la liberté.

Des insignes ont été remis par Sabrina Machard, maire déléguée, et par Jean-Claude Cossé, maître de cérémonie à Mmes Goupil, Laroche, Lemonnier et Lemoine, veuves, membres des associations d'anciens combattants CATM. Elles ont été décorées en raison de leur implication dans la vie de l'association locale.

La municipalité adresse ses remerciements à tous les participants pour ce moment d'unité et de mémoire plus que jamais nécessaire au regard du contexte que nous connaissons.

UN CORRESPONDANT DÉFENSE POUR VAL-COUESNON

Depuis 2001, il est désigné au sein de chaque conseil municipal, un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

C'est Michel Viillard, élu de la commune, qui a vu ses missions s'accroître en acceptant cette responsabilité.



Les correspondants Défenses sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Leurs missions s'organisent autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la politique de mémoire, ils sont aussi porteurs d'informations auprès des administrés.

Michel Viillard est arrivé en Bretagne en 1984 dans la commune de La Fontenelle où il profite de sa retraite depuis 2011. Marié, père de deux garçons et grand-père de cinq petits-enfants, il a été élu trois mandats à Marne-la-Vallée. Fort de 36 ans d'expérience dans l'administration territoriale, il a débuté comme manœuvre et finit directeur des services techniques après concours et examens.

Michel Viillard est aussi délégué à la prévention, à la sécurité et à l'assainissement.

2022 :

8 mai 2022 : Saint-Ouen-la-Rouërie

11 novembre 2022 : Tremblay

2024:

8 mai 2024 : Tremblay

11 novembre 2024 : Saint-Ouen-la-Rouërie,

2023:

8 mai 2023 : La Fontenelle

11 novembre 2023 : Antrain

2025 :

8 mai 2025 : Antrain

11 novembre 2025 : La Fontenelle

Actualités



OUVERTURE DE L'ÉGLISE DE TREMBLAY

Chantier initié en 2013 par l'ancienne commune de Tremblay et finalisé cette année par la municipalité de Val-Couesnon, l'église Saint-Martin est aujourd'hui rénovée et ouverte au public.

Après presque 10 ans de fermeture, la commission de sécurité a donné un avis favorable à la réouverture de l'église de Tremblay.

L'inauguration officielle s'est déroulée le dimanche 15 mai 2022 en présence de M. Chenu, Président du Département d'Ille-et-Vilaine, de M. Benoit député, M. de Gouvion Saint-Cyr représentant de Couesnon Marche de Bretagne, M. Arribard représentant la Fondation du Patrimoine et M. Houdus, maire de Val-Couesnon.

Une messe inaugurale de fin de travaux a ensuite été célébrée par Mgr Pierre d'Ornellas, Archevêque de Rennes, Dol-de-Bretagne et Saint-Malo.

La municipalité tient à remercier les élus, agents de la commune, l'équipe paroissiale, ainsi que les entreprises impliquées dans le chantier et qui ont permis sa finalisation. Avec une mention particulière à Thierry Baudry, Laurent Goré, Brigitte Barbier et Michel Viallard qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour obtenir ce résultat tant attendu.



BALADE DU RAIL SUR VAL-COUESNON

Dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'achèvement de la ligne ferroviaire à destination du Mont-Saint-Michel, la commune de Val-Couesnon a mis en place une balade du rail.

Dimanche 3 juillet, les Valaisiens et Valaisiennes ont pu profiter d'animation sur l'ancienne voie ferrée au départ du moulin de la chatière sur la commune déléguée de Tremblay.

Au programme de cet évènement, découverte de la faune et de la flore grâce à Biosphère et compagnie et La Gaule Antrainaise, anecdotes et histoires autour du voyage mis en scène par l'atelier de Brie, Marie-Paule Papazoff et L'Arthéa et enfin les évocations de souvenirs de l'époque où passait le train par Pascal Burgot, propriétaire du moulin de la Chatière.

Cette balade du rail s'est achevée sur les bords du lavoir de la Loysance dans la commune déléguée d'Antrain avec un repas proposé par Antrain convivialité et animée par un duo de chanteurs populaires « ces gens-là ».

Plusieurs animations ont eu lieu sur les communes longées par cette ligne (Maen-Roch, Pontorson, La Selle en Luitré, Vitré, etc) et d'autres auront lieu au cours de l'année.

Plus d'informations sur <https://www.150anslignevitremoidrey.fr/>



ICI COMMENCE LA MER

En ville, afin d'éviter les inondations, les eaux de pluie qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées (routes, trottoirs, stationnements, toitures...) sont évacuées par les avaloirs. L'eau ainsi recueillie passe ensuite par des canalisations sous la chaussée et rejoint directement le milieu naturel : les cours d'eau puis la mer. L'eau de pluie ne passe pas par la station d'épuration !

L'eau de pluie emmène tout sur son passage : mégots, papiers, plastiques, chewing-gums, déjections canines, détergents, solvants, peintures, huiles, pesticides, hydrocarbures...

Afin de réduire les pollutions de l'eau des rivières du bassin versant du Couesnon et de la Baie du Mont-Saint-Michel, le syndicat bassin versant Couesnon souhaite étendre le projet de sensibilisation « La mer commence ici » sur le bassin versant du Couesnon.

Concrètement, cela passe par l'installation devant les grilles de récupération des eaux pluviales, de macarons en lave émaillée ou bronze indiquant « Ne rien jeter, la mer commence ici » et une campagne de communication.

Ce projet, qui a vu le jour dans le sud de la France il y a une dizaine d'années, a pour objectif d'inciter les usagers, habitants comme touristes, à ne plus rien jeter par terre — ou directement dans ces grilles d'évacuation — en leur rappelant que l'eau de pluie finit sa route dans la nature : la rivière... puis la mer

20 PLAQUES POSÉES À VAL-COUESNON

La commune se dote à son tour de macarons avec un message incitant les passants à adopter les bons réflexes pour protéger l'environnement.

20 plaques signalétiques sont désormais posées à Val-Couesnon : six en bronze sur les communes déléguées d'Antrain et de Tremblay et quatre en lave émaillée sur les communes déléguées de Saint-Ouen-La-Rouërie et La Fontenelle. Afin de changer les habitudes des passants, et leur faire prendre conscience des conséquences directes de leurs gestes. Un message clair gravé, qui se gravera également dans les esprits : « Ici commence la mer, ne rien jeter ».

Le choix de plaques en bronze a été privilégié sur Antrain et Tremblay afin de respecter la préconisation du service ABF sur l'intégration dans le patrimoine de la commune.



En pratique

BIENTÔT 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE !

Le recensement est le 1er acte autonome du futur citoyen. Il est obligatoire pour tous les jeunes français, garçon ou fille, dans les trois mois qui suivent les 16 ans. Il suffit de vous présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous inscrire.

Une attestation de recensement sera délivrée en mairie. Elle sera indispensable pour toute inscription au baccalauréat ou au permis de conduire. Le jeune sera ensuite convoqué par l'administration pour effectuer sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription automatique sur les listes électorales.

GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES DEMANDES D'URBANISME DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022

La commune en partenariat avec le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères a développé une application numérique SVE (Saisine par Voie Électronique) facilitant le dépôt des demandes d'urbanisme en ligne. L'obligation de recevoir les demandes par voie dématérialisée concerne l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille.

Depuis le 1er janvier 2022, tout usager a la possibilité de déposer une demande d'autorisation du droit des sols (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme a et b, Permis de démolir, Permis d'Aménager) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

RÈGLES APPLICABLES ET DÉCLARATION OBLIGATOIRE POUR CHANGEMENT DE BAIES VITRÉES OU OUVERTURES EXTÉRIEURES.

Fenêtre, porte, battant, jour, lucarne... l'installation, la modification ou la suppression des éléments de façade ou de toiture doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

L'omission d'une telle formalité constitue une infraction, pouvant entraîner l'acquittement d'une amende et la remise en l'état initiale du bâtiment.

Même pour des travaux qui semblent modestes, comme la pose d'une fenêtre de toit, la déclaration préalable en mairie demeure l'étape obligatoire avant d'engager quoi que ce soit. Il existe cependant quelques rares exceptions à ce principe.

Globalement, trois modes d'exécution des travaux peuvent intervenir :

- La modification de l'aspect d'origine d'une porte ou une fenêtre d'un bâtiment existant ;
- suppression d'une porte ou fenêtre d'un bâtiment existant ;
- La pose d'une nouvelle porte ou fenêtre d'un bâtiment existant.

Ces types de travaux entrent dans le champ de la « modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment », telle que définie par l'article R.421-17 a) du code de l'urbanisme.

Toute modification de l'aspect d'origine d'une porte ou d'une fenêtre d'un bâtiment existant doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie (il n'y a pas d'exceptions).



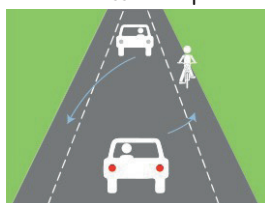


SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAL

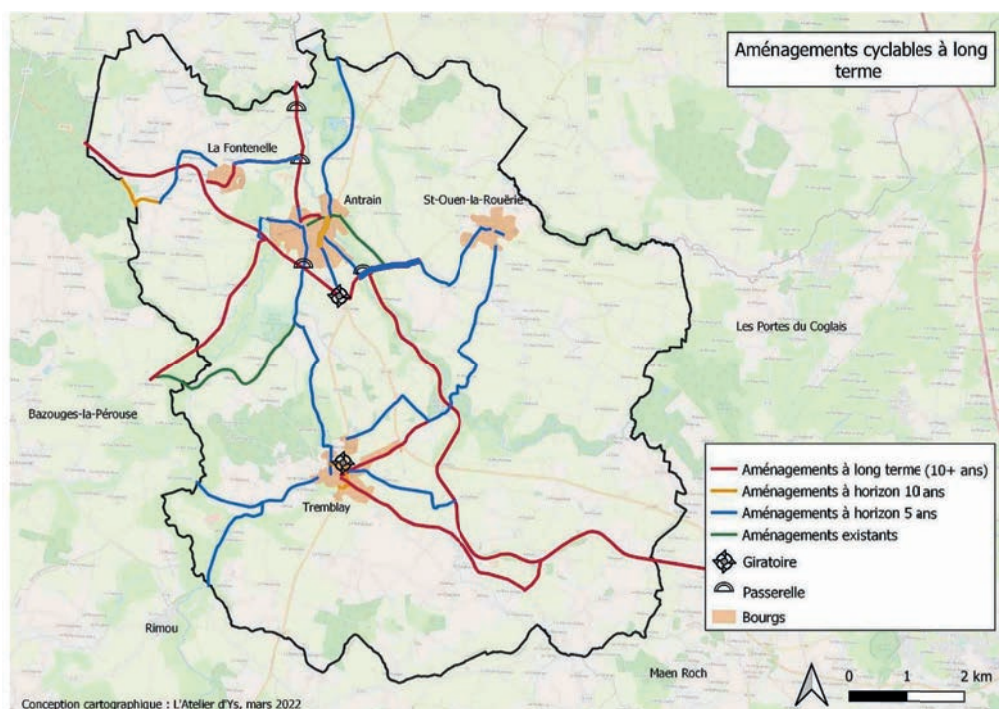
La municipalité souhaite porter une politique cyclable ambitieuse pour, à terme, mettre à disposition des habitants un réseau cyclable complet (photo de carte ci-dessous) reliant les quatre bourgs historiques, mais aussi les pôles d'attractivité et de services des communes voisines.

Le schéma cyclable, présenté lors d'une réunion publique le 29 juin, a été travaillé en collaboration avec le conseil municipal des jeunes et un collectif de citoyens volontaires. Les élus ont fléché deux priorités à leur politique cyclable : l'axe Antrain — Tremblay et la mise en place de la déviation de la V9 via une passerelle, nécessitant un financement du Département et de la Région.

En plus de fournir un réseau de pistes cyclables, le schéma directeur indique les principes d'aménagements retenus qui orienteront les travaux futurs. Ainsi il faudra privilégier les revêtements en enrobé pour les pistes à fort passage, mettre en place du stationnement vélo et du jalonnement ou expérimenter le chaussidou (photo par exemple).



La mise en œuvre du schéma cyclable va nécessiter un investissement important pour la commune, à lisser sur plusieurs années, dont le rythme de réalisation dépendra notamment des finances communales. Un engagement fort du Département est aussi attendu sur les pistes adossées aux départementales.



Le schéma directeur cyclable est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune. Une exposition – présentant les grands principes d'aménagement et le réseau cyclable – sera mise en place à la rentrée à l'hôtel de ville et en mairie déléguée.

ÉTUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG D'ANTRAIN

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », le projet de revitalisation du centre-bourg d'Antrain a débuté en mai avec une réunion publique de lancement, suivi d'un atelier participatif sur la vision du centre-bourg par les habitants.

Cette étude, en collaboration avec l'Atelier du Canal, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Communauté de communes et le Département, est menée sur plusieurs secteurs stratégiques du centre-bourg.

Ainsi, au cours des cinq prochains mois, élus et habitants travailleront sur des scénarios de projets concrets, en agissant sur l'habitat, le commerce et les espaces publics.

La revitalisation de notre territoire étant l'affaire de tous, la municipalité a souhaité associer à la démarche les plus jeunes. Ainsi un partenariat avec une classe de CM1/CM2 sera mis en place à la rentrée, animé par le bureau d'études RÉCIPROCIÉ et l'enseignant-e volontaire.

Nous vous invitons à participer au projet de revitalisation du centre-bourg d'Antrain en vous inscrivant, à l'accueil de l'hôtel de ville, qui se déroulera en octobre.



Travaux

ABATTAGE DES ARBRES, VOS DROITS ET DEVOIRS

Avoir des arbres sur son terrain, c'est parfait pour un environnement verdoyant et agréable. Il arrive cependant que l'un d'eux devienne gênant pour différentes raisons : il peut être trop haut et empêcher la lumière de pénétrer chez vous ou même il peut poser un problème pour votre voisinage ou en termes de sécurité.

Les principaux problèmes rencontrés concernent surtout les arbres implantés en limite de propriété. Le Code civil prévoit en effet l'obligation pour le propriétaire de couper à deux mètres de hauteur tout arbre situé à moins de deux mètres de la limite séparative du terrain voisin. Il peut aussi ordonner l'arrachage. Il existe cependant des exceptions :

- si un droit de servitude s'applique à votre profit et prime sur les distances légales ;
- si l'usage constant et généralisé est reconnu dans votre commune ;
- si l'arbre en question mesure plus de deux mètres depuis plus de 30 ans (c'est la prescription trentenaire) ;
- si le terrain a été divisé après l'implantation de l'arbre concerné.

Les services publics peuvent vous demander de couper ou d'abattre tout arbre qui risque d'endommager les réseaux électriques et téléphoniques, ou dont les branches menacent la sécurité des piétons et des usagers de la voirie. Votre responsabilité peut être engagée en cas de dégât ou d'accident.

Le Code de la voirie routière interdit également toute plantation d'arbre ou de haie à moins de deux mètres de la voie publique, et prévoit des « servitudes de visibilité » aux endroits dangereux (croisements, virages, etc.), ce qui lui permet d'exiger un éventuel élagage ou abattage d'arbre.

Quelles démarches pour abattre un arbre ?

En théorie, vous êtes libre d'abattre les arbres qui se trouvent sur votre terrain. Il est toutefois nécessaire de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur votre propriété, car certains cas nécessitent une autorisation. Si vous vous trouvez dans un espace boisé classé (EBC) par exemple, ou que le plan local d'urbanisme (PLU) mentionne la préservation de certaines espèces, vous devez effectuer une déclaration préalable auprès de votre mairie (article L113-1 & article L113-2 du Code de l'urbanisme). Renseignez-vous donc en mairie pour vérifier si l'abattage que vous envisagez est possible.

Aucun accord préalable n'est en revanche nécessaire pour enlever les bois morts, les arbres déracinés par le vent ou potentiellement dangereux.

TAILLE DES HAIES, ATTENTION AUX DATES !

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité.

À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

LUI NE PEUT PAS RAMASSER... VOUS, OUI !

Les espaces publics de notre commune sont régulièrement salis par des déjections canines.

Cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie.

Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, la voie publique, les espaces publics, les espaces naturels, et les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse. Par ailleurs, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal.



ENHERBEMENT DES CIMETIÈRES

Lieu de recueillement hautement chargé de symbolique, le cimetière est un espace dont l'entretien demande une attention particulière de la part de la commune.

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur leur territoire.

L'enherbement, au détriment des espaces minéraux, est une réponse à l'abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans les cimetières.

Cette stratégie présente de nombreux avantages.

Tout d'abord, elle permet d'améliorer la qualité paysagère du lieu en « verdissant » les espaces. Ensuite, à condition de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, cela préserve la biodiversité en place et à venir. Il est également plus rapide de tondre que de désherber des surfaces en graviers. L'entretien est également plus simple, donc moins coûteux.



CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

La Cérémonie de Citoyenneté permet au maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune.

Un-e jeune ayant atteint-e l'âge de 18 ans et figurant sur la liste électorale est invité car :

- il-elle est inscrit-e d'office suite à son recensement militaire
- il-elle a effectué-e une inscription volontaire sur la liste électorale
- il-elle est inscrit-e en tant que citoyen-ne d'un autre État membre de l'Union européenne



Monsieur le Maire, les maires délégués et les élus de la commune ont rencontré samedi 12 mars les jeunes de Val-Couesnon invités à participer à cette cérémonie d'entrée dans la citoyenneté avec remise des cartes d'électeurs et d'électrices.

L'occasion de rappeler que le droit de vote fut un droit « chèrement » acquis, mais également tardif pour les femmes. La municipalité remercie les jeunes Valaisiens et Valaisiennes pour leur présence.

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Grâce à ce dispositif mis en place depuis 2019, les jeunes valaisiens entre 16 et 17 ans ont effectué des petits chantiers de proximité à l'occasion des vacances scolaires, participant ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie, chacun était accompagné d'un agent des services techniques.

L'opération Argent de Poche est reconduite en 2022 pour toutes les vacances scolaires (hormis celles de décembre), les jeunes intéressés peuvent contacter l'Hôtel de Ville ou les mairies-délégués pour s'inscrire aux prochaines vacances scolaires (Estèle Jamet au 02 99 98 71 30)



C'est quoi le CMJ?

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) représente les jeunes de la commune. Il leur permet de participer à la vie de leur territoire. Le CMJ met en place des commissions en fonction des centres d'intérêt de chacun : solidarité, sport, environnement, etc.

Sur le modèle du conseil municipal des adultes, il se réunit en séance plénière tous les trois mois et en commissions.

Les jeunes sont élus conseillers pour 2 ans. Ils s'engagent à être présents aux rencontres du CMJ, à suivre et participer à la réalisation des projets, et à écouter les autres et respecter leurs idées. Le CMJ de Val-Couesnon est installé depuis le mois de mars 2021, il est composé de 14 jeunes âgés de 12 à 19 ans.

Quatre commissions ont été créées : rencontre et mobilité, environnement, histoire et communication.

Témoignages



JEAN : «Mes motivations sont nombreuses, mais surtout le combat écologique (mené en partie par la jeunesse actuelle, par exemple : Greta Thunberg.), que je faisais déjà dans mon collège en écodélégué. Et donc met venue l'idée de m'inscrire au CMJ pour continuer avec notamment les projets : les pistes cyclables, la plantation d'arbres et les différents projets sur l'histoire de la région et sur les activités sportives...

Le rapport avec les autres ados et l'émulation des projets m'a beaucoup motivé aussi pour continuer.»



EWAN : «Ce qui m'a poussé à rejoindre le CMJ naissant c'était la perspective que mon avis compte pour la commune, que je puisse faire quelque chose pour Val-Couesnon. C'était l'envie de me lancer dans un projet qui marquerait la commune qui m'a convaincu de me dédier corps et âme au CMJ.»



MANON : «Maman m'en a parlé en détail et moi j'ai bien voulu entrer, car j'ai bien aimé ce qu'elle m'a dit qu'on pouvait demander à avoir des porte-vélos s'il n'y en a pas assez. J'aime bien aider des personnes».



ISALINE : «Je suis venue à la première réunion d'information, pour voir qu'est-ce que c'était vraiment et j'ai tout de suite adoré. J'adore le faite que nous les jeunes puissions mener des projets pour améliorer notre quotidien dans notre commune et de participer aux cérémonies comme le 11 novembre.»



HUGO : «Je voulais qu'il y ait plus de divertissements dans la commune pour les jeunes comme moi.»

Le Conseil Municipal des jeunes est renouvelé en début d'année prochaine, si tu veux représenter ta génération, participer à la vie locale et t'impliquer dans la vie communale, inscris toi auprès d'Estèle Jamet, Service éducation de Val-Couesnon 02 99 98 71 30 ou sur accueil@valcouesnon.fr

Actions & Projets

Summer games 2022

Le CMJ s'est associé à la structure Ados-explorers pour mettre en place les Summer Games 2022, des jeux de plein air gratuits, accessible sur simple inscription.

Au plateau sportif de la commune déléguée d'Antrain, 8 équipes de jeunes se sont défiés au cours d'épreuves comme le ventrigrisse, le crazy air ball, l'Arena IPS, un parcours Ados Lanta et un parcours hardcore. Ce moment convivial a permis de regrouper les jeunes de Val-Couesnon et des alentours.

Visite d'un espace d'ensauvagement

Pour les un an de sa création, le CMJ est allé découvrir un terrain acquis il y a une dizaine d'années, qui est devenu au fil des années un espace d'ensauvagement respectueux du cycle de la nature.



Journée de l'environnement

À l'occasion de l'opération «nettoyons la nature», une journée de l'environnement va être organisée, une «clean walk» sera organisée sur les 4 communes historiques avec une pesée des déchets qui y seront récoltés.

Souvenir de nos aînés (par Isaline)

Dans la commission Histoire du CMJ, il y a Marie, Isaline, Léo, Jean et Julien. Le but de ce projet est de faire écouter un enregistrement audio de quelques personnes âgées de la commune aux élèves des écoles primaires de Val-Couesnon.

Les enregistrements dans lesquels les personnes nous ont parlé de leurs loisirs quand ils étaient enfants et adolescents, de leurs écoles ou même des événements qui se sont passés près de chez eux ont été faits. Ils ont également été présentés aux écoles. L'école René Louiche Desfontaine de Tremblay a même été voir sur place, à la Gare de Tremblay.

Le Défilé intergénérationnel (par Vohann)

Réunir les habitants et partager la culture de tous les âges, voilà l'idée principale à l'origine de ce projet. Un des membres du Conseil Municipal des Jeunes a proposé cette idée : Faire défiler des enfants et des personnes plus âgées avec le style des jeunes d'aujourd'hui. Réunir du petit au grand, du jeune aux aînés.

Cette idée est aussi l'occasion de laisser parler le côté artistique ainsi que de sortir le top model qui est en nous.

Fleurs de la mémoire

La commune a adhéré à l'association «Les fleurs de la mémoire», 4 tombes du cimetière américain de Saint-James ont été attribuées au CMJ. Les fleurs ont été fournies par le service technique.

Repas CCAS

Le CCAS a organisé son repas pour les aîné-es de la commune, les membres du CMJ ont participé au repas du 19 mars.

Radio soleil

Au mois d'avril, plusieurs membres ont été invités à l'enregistrement d'une interview à radio soleil afin de présenter le CMJ et les projets à venir.

Pistes cyclables

Lors des comités techniques, deux jeunes du CMJ étaient présents pour participer aux échanges et donner leur point de vue sur le projet.

Assemblée Plénière

Le 24 février dernier s'est tenu une séance plénière du Conseil Municipal des Jeunes en amont du conseil municipal à la Salle du Cercle Antrainais.

Cette rencontre avec les conseillers municipaux avait pour but de présenter les activités et projets à venir, mais aussi de permettre aux membres du CMJ d'exprimer leur vision de la commune.

Cette séance plénière fut suivie d'un temps d'échange avec les élus.

La prochaine séance plénière se déroulera le jeudi 29 septembre à 19 h au cercle Antrainais



MISSION LOCALE DU PAYS DE FOGÈRES (LES INVISIBLES)

Suite à un appel à projets de la Direccte Bretagne, les Missions locales de Fougères et Vitré lancent le dispositif « Territoire 100 % contact » afin d'identifier « les invisibles », ces « publics [de moins de 30 ans] sans emploi, sans formation [...] qui ne sont pas repérés, pas connus ou ne [font] pas appel aux structures d'accompagnement », indique Olivier Mocé, directeur adjoint de la Mission locale de Fougères.

Pendant trois ans, des services civiques vont se relayer pour identifier les jeunes du territoire de Vitré et Fougères, entre 16 et 29 ans, déscolarisés, sans emploi et inconnus des services publics, dit les « invisibles ». À la clé : une prise en charge par la mission locale.

Ils seraient 1 200 sur le pays de Fougères et tout autant sur le pays de Vitré selon les statistiques de l'Insee. Une vingtaine de partenaires sont engagés dans la démarche. 6 jeunes en service civique à Fougères et 4 à Vitré vont aller au-devant de la population pour repérer les jeunes concernés « et les inciter à faire appel aux structures d'accompagnement, s'ils le souhaitent ».

L'objectif, à terme, est d'accompagner ces « invisibles » vers un emploi ou une formation et les aider à bâtir un « projet de vie qui leur correspond ».

CAF AIDES AUX VACANCES.

Partir en vacances : votre Caf peut vous aider

Des aides financières peuvent être allouées par votre caisse d'allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA) lorsque le coût des vacances est un frein pour envisager de partir. Le dispositif Vacaf, appelé aussi AVF, permet de ne payer que le reste à charge du séjour ou de la location de vacances.

En début d'année, votre Caf ou MSA vous informe de vos droits en matière d'aides aux vacances par un courrier ou un courriel précisant la nature de ces droits pour votre famille ou vos enfants (durée du séjour, pourcentage de l'aide, montant maximum...) et la manière de les utiliser. Ils dépendent de votre quotient familial, de vos ressources et de votre situation (en activité, au chômage...).

À savoir : chaque année, près de 450 000 personnes bénéficient de ces aides aux vacances.

Aide aux vacances famille (AVF)

Cette aide pour les vacances en famille est destinée aux foyers aux revenus modestes et moyens. Elle permet de réserver directement sur le site internet dédié Vacaf un séjour en famille à la mer, à la montagne ou à la campagne dans l'un des 3 600 villages vacances et campings labellisés en bénéficiant de prix réduits grâce aux aides Vacaf. Vous réglerez uniquement le reste de la facture à votre charge, car l'aide aux vacances est versée directement au centre de vacances ou au camping.

Pour qu'un séjour soit considéré comme « Vacances en famille (AVF) », les enfants doivent être accompagnés d'au moins un de leurs parents. Votre séjour doit avoir lieu pendant les périodes de vacances scolaires si vos enfants sont en âge d'être scolarisés.

MAISON FRANCE SERVICE, AIDES ET RESSOURCES POUR DÉPART DES FAMILLES EN VACANCES.

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français.

La Maison France Service est située dans le Pôle Social et Solidaire 3 rue Jean-Marie Laloy, Antrain Val Couesnon

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, mais aussi aides pour la rentrée scolaire et demandes de bourses : Chloé Macé et Maëlle Taillebois vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

La Maison France Services est ouverte :

lundi de 13 h 30 à 17 h 30.

Mardi 8 h 30 à 12 h 30 – 13 h 30 à 17 h 30.

Mercredi 8 h 30 à 12 h 30 – 13 h 30 à 17 h 30.

Jeudi 8 h 30 à 12 h 30.

Samedi 8 h 30 à 12 h 30.

Contacts : téléphone : 02 99 97 05 69 ; mail : franceservices@couesnon-marchesdebretagne.fr



Mission Locale
Pays de Fougères
BRETAGNE



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

PEDIBUS DE TREMBLAY

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Val-Couesnon propose un service gratuit permettant aux enfants scolarisés d'être accompagnés, matin et soir, d'un agent de la commune pour faire le trajet entre les écoles et le lieu de transit des cars sur la commune déléguée de Tremblay.

Il est possible de s'inscrire à ce service en contactant le service éducation au 02 99 98 71 30.

ADOS-EXPLORERS

Ados-explorers est une structure ouverte aux jeunes de 11 à 15 ans ouverte pendant toutes les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël) et gérée par Couesnon Marches de Bretagne.

Cet espace jeune propose des séances ou des activités axées sur les découvertes des pratiques artistiques, culturelles ou sportives à la journée ou à la semaine... Le tout dans un esprit d'initiation et d'épanouissement.

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du service jeunesse. Ados-explorers, Pôle Social et Solidaire, 3 rue Jean-Marie Laloy, 35 460 Antrain – VAL-COUESNON

Responsable de la structure : Nicolas Murignieux 06 85 32 55 15 ados-explorers@couesnon-marchesdebretagne.fr

ACCUEIL DE LOISIRS PERCEVAL

Situé à Tremblay, l'accueil de loisirs « Perceval » aussi appelé ACM (Accueil collectif de mineurs) accepte les enfants scolarisés jusqu'à 11 ans. Le bâtiment est divisé en deux espaces : le premier réservé aux enfants de 3 à 5 ans, le second aux enfants de 6 à 11 ans. À ceux-là s'ajoute, lors des vacances d'été, un espace dédié aux 9-11 ans.

L'organisateur de l'accueil de loisirs Perceval est Couesnon Marches de Bretagne. Cet équipement communautaire est entièrement dédié à l'enfance. Il est agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

SERVICE ENFANCE JEUNESSE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
2 rue des trembles Tremblay 35 460 VAL-COUESNON
02.99.98.27.34 - 06.71.63.17.41 perceval@couesnon-marchesdebretagne.fr

RUE DU DOMAINE

Un aménagement rue du Domaine, dans la commune déléguée d'Antrain, permet aux enfants de l'école Saint-Anne de se déplacer en toute sécurité vers le restaurant scolaire situé 5 rue de l'Hôtel de Ville. À la demande des élus, une convention a été signée entre les différents partenaires de ce projet (la commune, l'OGEC, et la direction de l'école).

Ce document vient poser les engagements respectifs des uns et des autres, au sujet de l'aménagement de la rue et du protocole de déplacement des enfants.

Une procédure a été mise en place à la rentrée 2021, concernant le déplacement des enfants et agents, en assurant au maximum la sécurité des uns et des autres.

Cette procédure est accompagnée d'un document visuel simple, afin que les personnes concernées par les déplacements puissent s'y référer rapidement. Les illustrations de ce document ont été faites à partir de photographies de la rue une fois les travaux d'aménagement terminés.

Un temps de présentation aux agents concernés a été organisé avant l'application de ce protocole.

PLANTATION DU MOIS DE NOVEMBRE

La commission Tourisme, patrimoine, développement économique, développement durable et qualité de vie a proposé de mettre en place un programme de plantation d'arbres à destination des enfants scolarisés sur la commune de Val-Couesnon.

Ce programme, porté par Messieurs Matthieu Jouvence, Pascal Lambert et Gilles Droniou, a débuté le lundi 22 novembre 2021 à la Commune déléguée de La Fontenelle sur un terrain situé près du cimetière et de la salle des fêtes.

Une classe des cinq écoles de Val-Couesnon a participé à cette action, ainsi que l'IME, soit trois groupes-classes par demi-journée. Les enfants ont été répartis en groupes de 4-5. Chaque groupe avait pour mission de planter 2 à 3 arbres (les trous et tranchées ont été réalisés par les adultes présents).

Merci aux directrices des établissements pour leur mobilisation et leurs retours positifs sur ce projet ainsi qu'au technicien bocage de Couesnon Marches de Bretagne, Monsieur Antoine Pont, pour ses conseils avisés sur les essences choisies et ses explications lors de cette journée.

Il est prévu lors de ce programme de reconduire cette action en faisant une rotation sur les Communes déléguées.



RESTAURATION SCOLAIRE

La commune de Val-Couesnon compte 2 restaurants scolaires dans lesquels mangent les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement maternels et élémentaires du territoire.

Offrir aux enfants des repas équilibrés, tout en les éduquant aux nouvelles saveurs, est une démarche au cœur des préoccupations de la municipalité de Val-Couesnon, c'est aussi le fruit du travail quotidien des chefs cuisiniers Laurent le Derf et Bruno Beurel, et de l'équipe qui les accompagne dans la préparation des repas et le service des enfants. Les repas sont faits maison. Ils sont variés et équilibrés et suivent un plan alimentaire avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé. Le menu du jour est affiché à l'entrée de la cantine.

RESTAURANT SCOLAIRE DE TREMBLAY

Bruno Beurel est cuisinier à la cantine scolaire de Tremblay - Val-Couesnon depuis vingt et un ans

Les élèves des écoles René Louiche Desfontaines, Saint Dominique Savio et l'école privée de Saint-Ouen-la-Rouërie bénéficient de son savoir-faire, cent cinquante couverts sont servis chaque jour.

Bruno Beurel et son équipe ont à cœur de proposer chaque jour une alimentation dans le respect de la qualité des produits mais aussi du coût global du repas. Des menus à base de produits locaux sont régulièrement proposés.



RESTAURANT SCOLAIRE D'ANTRAIN

Laurent Le Derf et son équipe préparent des repas pour les écoles Jean de la Fontaine, Sainte-Anne et de l'IME, ce qui représente en moyenne 180 bouches à nourrir chaque jour.

Le chef cuisinier prépare ces repas à partir de produits frais et de saison, il travaille aussi en relation avec les producteurs locaux tout en veillant à respecter le budget qui lui est alloué.

Des menus végétariens sont également servis une fois par semaine comme par exemple les lasagnes végétariennes qui font le régal des enfants.



GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les membres du service Éducation ont lancé cette année un chantier sur la réduction du gaspillage alimentaire dans nos restaurants scolaires (Tremblay, puis Antrain après la rentrée 2022).

Le gaspillage alimentaire peut se définir comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée. Nous pouvons le diviser en deux sous-parties :

- Déchets alimentaires « inévitables » : coquilles d'œufs, épluchures, os et arrêtes,
- Déchets alimentaires « évitables » : restes de repas non mangés, produits périmés et jetés.



C'est sur ce dernier point, que va se concentrer l'action en place.

Cette action portée par le SMICTOM a fait l'objet d'une intervention de deux animateurs au restaurant scolaire pour faire des pesées, observer le service, échanger avec l'équipe et dans les deux écoles de Tremblay pour échanger avec les enfants, et leur faire passer un questionnaire.

Bilan du SMICTOM

En moyenne, les élèves du restaurant scolaire de Tremblay ont gaspillé 37,59 g de leur repas qui était encore consommable par jour, soit 15,65 kg sur la semaine.

Ces chiffres restent largement inférieurs à la moyenne nationale qui est de 80 g par convive et par repas.

Le Smictom constate qu'il y a très peu de gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire de Tremblay. Les principales raisons de ce faible gaspillage sont les quantités servies dans les plats par table (quantité ajustée à l'âge et à la bonne connaissance des goûts des enfants par les agents) ainsi que la qualité des plats proposés. Les restes alimentaires en cuisine étaient peu nombreux, il s'agit de continuer en ce sens en adaptant les quantités commandées au quotidien au nombre de convives ainsi qu'en fonction des plats.

La municipalité salue l'investissement des chefs cuisiniers et de leurs équipes pour leur investissement et leur disponibilité à accompagner ce projet de lutte contre le gaspillage alimentaire

Écoles et collèges

ÉCOLE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE

Cette année scolaire, les élèves du CP au CM2 bénéficient de séances menées par le REEPF (réseau d'éducation à l'environnement du pays de Fougères) sur le thème de l'eau, fil conducteur pour toutes les classes. Ces séances sont financées à 50 % par la municipalité.

Les autres projets de l'école : Projet « Petits déjeuners » financé par l'Éducation Nationale pour les MS/GS. Projet de plantation d'arbres avec la municipalité pour les CE2/CM1. Pour les CM1/CM2, projet de danse mené par l'enseignante en partenariat avec un chorégraphe professionnel de Rennes, projet « savoir rouler » qui se finalisera par le « run and bike » au collège Pierre Perrin. Pour les CP/CE1, projet musique avec interventions d'un professionnel de l'école de musique de l'intervalle du Coglais. Projet cinécole de la TPS au CE2 au cinéma de Combourg.

Pour toutes les classes, des séances avec Carole la médiathécaire et Séverine Arbib la ludothécaire, participation à la saison culturelle de Couesnon Marches de Bretagne.

Enfin, cette année scolaire se clôturera par trois jours en classe de mer à Saint-Martin de Bréhal pour les élèves de la PS au CM2
Mme Bouche-Oger Directrice

SAINT-ANDRÉ : DES COLLÉGIENS ENGAGÉS

Depuis le début de l'année 2022, de nombreux projets se concrétisent au collège Saint-André.

Tout d'abord, l'établissement a la chance d'accueillir une résidence d'artistes avec la présence d'une compagnie de comédiens professionnels, l'Artère, avec laquelle les élèves préparent un spectacle qui aura lieu au mois de juin prochain. Les 3e se concentrent sur la pièce de théâtre alors que les 4e travaillent avec une plasticienne pour la confection de masques qui seront utilisés lors de la représentation de Zone à étendre. Les 5e s'attachent à récolter le son qui servira à faire vivre la pièce de théâtre. Les élèves ont pu aussi découvrir ce qu'était un filage théâtral.

Les élèves de 6e ont pu profiter d'une journée « contes africains » en lien avec le programme de français, avec la présence d'un conteur professionnel alors que les 5e et 4e découvraient la ville de Rennes et profitaient de la patinoire.

Ce début d'année a aussi été marqué par la remise des diplômes aux Cadets de la Sécurité Civile du collège, la poursuite du dispositif cordé de la Réussite dont fait partie le collège Saint-André et de celle de l'Association Sportive multisports avec une période de découverte du futsal.

Ce début d'année 2022 a aussi permis de réaliser les portes ouvertes du collège et d'accueillir les futurs 6e pour une journée de découverte de l'établissement.

D'autres actions ont vu le jour avec un forum des métiers organisé en janvier par l'APEL du collège, avec une quarantaine de professionnels présents auprès des élèves de 4e et de 3e. Les parents d'élèves ont aussi mis en place une journée randos-vtt-jeux pour les familles du collège au départ du château de Bonnefontaine le 3 avril.

Plusieurs séjours pédagogiques sont prévus d'ici la fin de l'année scolaire avec notamment un séjour littoral pour les 6e et la découverte de la ville de Brest pour les 3e. Les autres niveaux pourront notamment profiter de journées sportives (escalade, char à voile, accrobranches).

Enfin, les élèves du collège se sont engagés pour l'Ukraine avec la récolte de produits de première nécessité, une belle action solidaire dont ils peuvent être fiers !

Les inscriptions sont encore possibles pour tous les niveaux. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 02.99.98.32.31 et nous retrouver sur les réseaux sociaux.

M. Gaslain Chef d'établissement



ÉCOLE SAINTE-MARIE SAINT OUEN LA ROUËRIE ET ÉCOLE SAINT DOMINIQUE SAVIO TREMBLAY

Le RPI Saint Ouen/Tremblay a fait cette année sa rentrée avec une nouvelle organisation. Notre RPI compte désormais 90 élèves, et 4 classes (2 classes sur chaque site).



Une navette de car gratuite est mise en place chaque jour pour emmener les enfants sur leur lieu de scolarisation. Un adulte accompagne les plus petits.

Les bureaux OGEC et APEL de nos écoles font en sorte que les locaux soient accueillants et bien équipés pour tous les élèves. De nombreux travaux d'embellissement ont lieu chaque année. La mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été réalisée sur les 2 sites et dernièrement, la salle de sieste à Saint Ouen a été entièrement rénovée.

De nombreux projets sont prévus pour cette année scolaire :

- Un projet artistique EAC (Education Artistique Culturelle) intitulé « Boire à la grande tasse » en lien avec le village des artistes de Bazouges la Pérouse et l'artiste Inès Dobelle, qui concerne les classes de la GS jusqu'au CM2. Ce projet est une invitation à s'emparer des changements climatiques et à considérer les liens qu'entretiennent les humains à leur environnement.

- Un projet autour de l'eau (les petits expl'eurateurs) pour les classes de la GS jusqu'au CE2, et un projet autour des paysages (des paysages en (r)évolution) pour les CM1/CM2 en partenariat

avec le réseau d'éducation à l'environnement du pays de Fougères.

- Un projet musique pour les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 sur le thème « l'Europe en chœur », en partenariat avec l'école de musique de Couesnon Marches de Bretagne.

- La participation aux jeux départementaux organisés par l'UGSEL 35 pour les maternelles et GS/CP sur le thème : « Vis tes émotions ! ».

- Une classe de découverte de 4 jours au mois de juin à Pleumeur-Bodou pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

Tous les ans, des séances de piscine ont lieu pour les élèves de la GS jusqu'au CM2. Et un partenariat avec le réseau de bibliothèques de Couesnon Marches de Bretagne est renouvelé chaque année.

Mme Bouin Directrice

Sur le site de Saint Ouen :

- Une classe maternelle qui accueille les élèves de la PS à la MS avec Anita Bouin, aidée par Patricia Ferret. Les TPS sont accueillis tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.

- Une classe de CE1/CE2 avec Olivia Bourdon Prudor

Sur le site de Tremblay :

- Une classe de GS/CP avec Mathilde Langlet, aidée par Corinne Isambard.

- Une classe de CM1/CM2 avec Nolwenn Vallée.

L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF « LA CHAPERONNIÈRE »

L'institut médicoéducatif de l'EDEF 35 accompagne 51 enfants en situation de handicap intellectuel. Des éducateurs, des enseignants, des thérapeutes accompagnent les enfants et leurs familles selon leurs besoins, leurs demandes.



L'IME entretient plusieurs partenariats avec la commune et différents acteurs implantés sur la commune : une unité d'enseignement située dans une classe de l'école publique Jean de la Fontaine, une participation aux actions menées (plantations d'arbres, Ados - explorers), des temps de partage avec l'îlot câlin, et également des stages pour les plus grands au sein de différents services du CHMB.

Mme Héлары Directrice



CCAS

REPAS DU CCAS

L'amélioration du contexte sanitaire en début d'année a permis d'organiser avec beaucoup de plaisir le traditionnel repas du CCAS.

Les aînés de Val-Couesnon ont été invités le 11 mars 2022 à la Fontenelle et le 19 mars 2022 à Saint-Ouen-la-Rouërie pour partager un repas préparé par Vincent Martin, traiteur local.

Ce moment festif a permis de rassembler près de 200 personnes des quatre communes dans une ambiance conviviale, un instant de vie égayé par l'Artiste Chanteuse Catherine Thézé, qui a sû faire chanter les invités avec un répertoire de chanson française.

Les membres du CCAS tiennent à remercier les participants et organisateurs de cet évènement permettant aux séniors de la commune de se retrouver et leur donnent rendez-vous l'année prochaine pour un évènement unique à Val-Couesnon.

LE C.C.A.S DE VAL-COUESNON
À LE PLAISIR DE VOUS CONVIER À SON:

Repas Annuel



mars 2
er cle A



ie Lo
-CO



INAL F
OBLIGAT



otre prés



bon

LES RÉUNIONS DU CCAS

Les membres du CCAS se sont réunis le 24 février et le 29 mars 2022. Voici les principaux sujets évoqués lors de cette réunion :

- **Débat d'orientation budgétaire.**
- **Repas du CCAS**
- **Logement et travaux**
- **Accompagnement des personnes.**

SOLIDARITÉ UKRAINE

À l'instar d'autres communes françaises, les Valaisiens et Valaisiennes ont réagi et fait preuve d'une solidarité exemplaire face à la détresse du peuple ukrainien.

La Municipalité s'est fait le relais de cette solidarité autour de quatre actions :

- **TRANSMETTRE LES DONS :**

Avec le soutien de la protection civile et l'AMF (Association des maires de France), les mairies annexes et l'Hôtel de Ville ont été désignés comme centre de collecte pour les dons matériels. Ces dons ont été ensuite regroupés, déposés à la communauté de Commune qui s'est chargée de les transférer au siège de la protection civile de Rennes.

Les dons financiers étaient uniquement faits par voie dématérialisée en suivant le lien : <https://don.protection-civile.org/soutenir>

- **HÉBERGER DES RÉFUGIÉS :**

Plusieurs Valaisiens se sont proposés spontanément pour héberger des réfugiés ukrainiens, Mme Garnier, adjointe en charge des affaires sociales s'est fait le relais des demandeurs auprès de la sous-préfecture.

- **OPÉRATION REPAS**

À l'initiative de Bruno Beurel, chef cuisinier sur le restaurant scolaire de Tremblay, et en partenariat avec l'association "Entente Tremblay Mosna" La commune de Val-Couesnon a proposé une vente de plats à emporter dont les bénéfices ont été reversés en soutien au peuple ukrainien.

- **FACECO**

Lors du conseil municipal du 31 mars 2022, le conseil municipal a voté à l'unanimité un soutien aux victimes du conflit en Ukraine à hauteur de 1000 €.

Ce don a été effectué via le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) par un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE).

PRENDRE SOIN DE SOI POUR PRENDRE SOIN DE L'AUTRE

Le Centre local d'information et de coordination (Clic), le Centre communal d'action social (CCAS) et Malakoff Humanis mettent en place un Atelier Bien Être à destination des aidants et des duos aidant/aidé. Les aidants familiaux sont des personnes qui s'occupent quotidiennement de proches ou de personnes en perte d'autonomie.

Il s'agit d'un atelier de 5 séances animé par Maëla Carré, Socio-esthéticienne ayant pour objectif de créer du lien entre les participants, se créer des « bulles de répit » et créer un lien entre aidant/aidé favorable à leur mieux-être du corps et de l'esprit.

Au programme : soin des mains, du visage, des pieds, des ongles et fabrication de cosmétiques !

Cette action se tiendra à Val Couesnon dans l'Espace Associatif de Saint-Ouen-la-Rouërie les mardis 4 et 18 octobre 2022, 8 et 22 novembre 2022 et 6 décembre 2022 de 14 h à 16 h

Inscription obligatoire avant le 23 septembre auprès du CCAS de Val Couesnon au 02 99 98 71 30.

(Crédit photo Studio Regards d'émoi)



Vie des entreprises



AGRIAL VAL-COUESNON

Au départ, c'était la CAR puis Vegam géré par la famille Battais, père et fils et enfin AGRIAL depuis 2015.

À la suite du départ en retraite de M. Battais, Yoann Cormier a repris le flambeau avec son équipe, retour sur ce magasin proche des Valaisiens.

Yoann Cormier est originaire et habitant de Tremblay, il travaillait déjà comme saisonnier dans ce magasin il y a 20 ans.

Fort de son expérience en tant que magasinier chez « la maison.fr » de Louvigné-du-Désert, il s'est présenté afin de prendre la gérance du magasin après le départ en retraite de M. Jean-Paul Battais il y a maintenant 2 ans.



L'équipe actuelle est constituée de Yoann Cormier, gérant du magasin et vendeur, Roland Gingat, vendeur, présent depuis octobre 2009 et Calvin Dupré, vendeur, en contrat CDD.

Un magasin de Bricolage à taille humaine

L'atout majeur du magasin AGRIAL de Tremblay/Val-Couesnon est sa proximité avec sa clientèle.

« Nous conseillons et proposons nos produits à nos adhérents, mais aussi au grand public », explique Yoann.

En effet, AGRIAL est une entreprise coopérative agricole et agroalimentaire française qui accompagne au quotidien ses agriculteurs-adhérents pour valoriser et commercialiser leurs productions. Le magasin peut ainsi s'appuyer sur la force d'un réseau de plusieurs magasins afin d'assurer la distribution de produits de jardinage, animalerie, bricolage et matériaux et également la distribution de céréales et de matériel agricole.

« Si un client nous demande un produit spécifique, nous allons faire l'effort de le rechercher, l'équipe et moi avons à cœur d'être à l'écoute, de conseiller et répondre aux besoins de nos adhérents et des particuliers tout au long de l'année. » ajoute Yoann

AGRIAL Val-Couesnon fournit ainsi des matériaux (sable, graviers, bois, ferraille et parpaings), des articles de Bricolage au détail (plomberie, électricité, quincaillerie) des produits de Jardinerie (terreau, plants, outillage de jardinerie), mais aussi du gaz et du Pellet.

« Nous sommes comme un grand magasin de bricolage, mais à taille humaine », conclut Roland.

Le magasin AGRIAL est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h 30

Contact au 02 99 98 27 37 ou y.cormier@agrial.com

Les actualités et promotions à suivre sur Facebook : @Agrial Val Couesnon Tremblay

Si vous aussi vous désirez mettre en avant votre entreprise sur le bulletin communal, contactez le service communication de la mairie: 0299987135.



UN NOUVEL ÉLECTRICIEN SUR VAL-COUESNON

Fort de seize ans d'expérience en électricité, Loïc Maréchal vient de créer sa société sur la commune de Val-Couesnon.

Il propose ses services en neuf et rénovation en électricité générale aussi bien pour le particulier que le professionnel dans un rayon d'action de 50 km autour de la commune.



LA TAVERNE DES KORRIGANS PREND LA PLACE DU FOURNIL

Depuis le mois d'avril, la Taverne des Korrigans remplace le restaurant le Fournil et propose une cuisine bistro dans une ambiance chaleureuse et familiale dans la commune déléguée de la Fontenelle.

L'ensemble des plats proposés est fait maison, et préparés entièrement à l'aide de produits frais et locaux.

La carte changera au cours des saisons. Le restaurant peut accueillir vingt personnes par service. Il peut être privaté sur réservation (se renseigner pour les conditions).



L'équipe est composée de Quentin Marchand pour vous servir en salle avec le sourire ainsi que de Niels Rapinel pour vous concocter de bons petits plats en cuisine.

Un menu ouvrier le midi, en semaine ; menu avec entrée, plat, dessert, à 13,5 €.

Réservations au 02 99 97 64 54 ou taverne.korrigans@gmail.com

Ouverture :

Mercredi au dimanche de 12h à 14 h et du mardi au dimanche 19 h à 21 h 30. Ouverture le dimanche soir pizza sur place ou à emporter.

LE DIAPASON CHANGE DE GÉRANT

Hervé Bardin succède à Marie-Pierre et Jean-Marc Siouville qui ont tenu le Diapason, bar-tabac, épicerie, à Saint-Ouen-la-Rouërie pendant treize ans.

L'activité multi-service est maintenue : bar, tabac, presse, épicerie, PMU, jeux à gratter, paiements de proximité, ainsi que le retrait d'argent pour les titulaires d'un compte au Crédit Mutuel de Bretagne, relais de la Poste.

La municipalité de Val-Couesnon remercie M. et Mme Siouville pour leurs années passées en tant que commerçant sur la commune et leur volonté à maintenir un service de proximité auprès des administrés.

Le Diapason, 10, rue d'Antrain. Ouvert tous les jours, sauf le mercredi, de 7 h à 14 h et de 15 h 30 à 20 h ; samedi, ouverture à 7 h 15 ; dimanche de 7 h 45 à 13 h et de 17 h à 20 h, tél. 02 99 98 34 82.

Tribune politique

BIEN VIVRE ENSEMBLE A VAL-COUESNON

En matière financière, il ne faut dépenser que ce que l'on peut, pas plus.

En décidant, en début de mandat, de décaler certains projets dans le temps et de céder l'ancien terrain de la gendarmerie au centre hospitalier des Marches de Bretagne pour y développer un projet ambitieux et confortant son assise territoriale, ce sont des centaines de milliers d'euros que la commune n'a pas eu à dépenser.

Choix « à posteriori » judicieux puisque de toute façon nous n'avions pas les moyens d'assumer financièrement l'ensemble des choses engagées précédemment.

Cette « économie » a permis notamment de boucler le financement de la salle multi-activités de Val-Couesnon, sans augmenter les taux d'imposition, tout en déplorant le faible subventionnement attaché à ce projet, dès son lancement, nous obligeant à puiser de façon conséquente dans « l'épargne reportée ».

Aujourd'hui, l'inflation touche aussi la commune (par exemple la hausse des charges d'électricité), et nos marges de manœuvres financières sont réduites.

Il nous faudra ajuster les dépenses de fonctionnement tout en conservant une bonne qualité de services aux habitants.

Ainsi, nous ne procéderons à aucun recrutement supplémentaire de personnel. Seuls les postes qui viendraient à être vacants pourraient donner lieu à remplacement. Partout où on le pourra, nous réduirons la dépense.

Pour financer les investissements indispensables, nous recourrons de façon modérée à l'emprunt, et décalerons dans le temps les investissements pouvant attendre.

Comme chacune et chacun d'entre vous, nous gérerons de façon raisonnée et raisonnable.

Bon été à vous.

La Majorité Municipale.

VAL COUESNON VOTRE FUTUR

Valaisiennes, Valaisiens,

Cela fait 24 mois que la liste « Bien vivre ensemble » est en charge de la nouvelle commune.

Depuis, plusieurs points ont pu attirer notre attention.

Le manque de concertation est récurrent, les décisions du conseil municipal sont prises sans débat contradictoire, les commissions, quand elles se réunissent ne font l'objet d'aucun rapport et somme toute, existe-t-il réellement ?

D'autre part, nous ne devons pas nous substituer à l'EPCI. La compétence mobilité doit rester à l'EPCI (cabinet d'étude et financement).

Le projet du classement du périmètre d'ANTRAIN, classé par les ABF doit forcément et obligatoirement se faire en concertation avec la population concernée, les nombreuses conséquences seront inéluctables.

Le coût pour la réfection du pont du COUESNON dépasse largement les estimations initialement prévues..... etc.....

Tout ceci donne certainement un sens à la présentation du budget d'orientation budgétaire (DOB) lequel nous a été présenté succinctement (aucun compte détaillé) de même pour les comptes administratifs ainsi que le budget (le calcul de la CAF (Capacité Auto Financement) absent des documents transmis.

Le retrait de la délégation des finances de la personne nommée en début de mandat pour motif « des divergences récurrentes sur la gestion de la commune » dicit Monsieur le Maire et ce, à 10 jours du vote du budget, nous a interpellé sur le devenir de la commission des finances.

La politique menée jusqu'à présent du « quoi qu'il en coûte » aura-t-elle raison de nos finances.....

Le bon fonctionnement d'une collectivité telle que VAL COUESNON, appelle à un sens de la démocratie, ce qui ne semble pas être la conception de nos élus.

Finalement rien n'a changé, la commune de VAL COUESNON est gérée par l'hégémonie de la liste « bien vivre ensemble » en absence de toute démocratie.

Au vu de tout cela, nous nous questionnons sur l'avenir de VAL COUESNON, quand à son rayonnement comme il avait été pressenti lors de sa création.

OUTIL EN MAIN

L'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Il permet aux hommes et femmes de métier, riches d'expérience de rester dans « la vie active » en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur art avec un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres et l'amour du travail bien fait.

Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre jeunes et anciens, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine tels que : carreleur, charpentier, couvreur, maçon, métallier, mosaïste, plombier, tailleur de pierre, métiers d'art, de bouche, industriels, etc.



Grâce au travail conjoint de Mme Garnier, adjointe en charge des affaires sociales, des membres de l'association Outil en Main de Fougères et de son réseau régional et national, la municipalité a le plaisir de proposer les activités liées à cette association sur la commune de Val-Couesnon.

L'Outil en Main ouvrira donc prochainement.

Le bureau associatif est constitué et travaille actuellement sur les différents points à finaliser pour la mise en place de ce lieu d'échanges et de transmissions intergénérationnels.

Plus d'informations au 02 99 98 71 35 ou sur le site <https://www.loutilenmain.fr/>

L'ATELIER ENSAB À ANTRAIN

La commune a accueilli en septembre et octobre 2021 une cinquantaine d'étudiants en école d'architecture (ENSAB) pour travailler sur le patrimoine bâti du bourg d'Antrain.

En plus du travail de terrain, les étudiants ont eu l'occasion d'étudier plusieurs maisons particulières grâce à des propriétaires volontaires ayant accepté d'ouvrir leur porte. Nous tenons à les remercier pour ce geste. Grâce à vous, les étudiants ont pu découvrir notre riche patrimoine de l'intérieur.

Les propriétaires ayant accueilli des étudiants peuvent récupérer en mairie le travail de relevé de leur bâtiment (par mail ou via une clé USB à apporter.

L'ensemble du travail fourni permettra d'alimenter le projet de revitalisation du centre-bourg d'Antrain et vous sera présenté sous forme d'exposition en fin d'année.



Dernière minute :

Création d'un marché d'été à La Fontenelle

Un marché d'été de producteurs locaux se tiendra le samedi de 9h à 12h30 du 23 juillet au 1er octobre, place de l'église à La Fontenelle.